

Révision: 1.1 Date: 15.09.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010

www.vishaypg.com

PLM-4R

1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

<p>1.1 Identificateur de produit Désignation Commerciale Nom Chimique N° CAS N° EINECS No. D'Enregistrement d'REACH</p> <p>1.2 Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions sur l'utilisation Utilisation Identifiée Utilisations Déconseillées</p> <p>1.3 Information sur le fournisseur Identification de la société</p> <p> Téléphone Fax Email (personne compétente)</p> <p>1.4 Tél. d'urgence</p>	<p>PLM-4R Bisphenol A Diglycidyl Ether 25036-25-3 Aucune attribué. Aucune attribué.</p> <p>Mesures de Photostress®. Usage réservé aux utilisateurs professionnels.</p> <p>VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD Stroudley Road Basingstoke Hampshire RG24 8FW United Kingdom +44 (0) 1256 462131 +44 (0) 1256 471441 mm.uk@vishaypg.com (00-1) 703-527-3887 CHEMTREC</p>
--	--

2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

<p>2.1 Classification de la substance ou du mélange</p> <p>2.1.1 Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)</p> <p>2.1.2 Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE</p> <p>2.2 Éléments d'étiquetage Désignation Commerciale</p> <p>Pictogramme(s) de Danger</p> <p>Mention(s) d'Avertissement</p> <p>Mention(s) de Danger</p> <p>Mention(s) de Mise en Garde</p>	<p>Skin Irrit. 2; Provoque une irritation cutanée. Skin Sens. 1; Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Eye Irrit. 2; Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>Xi; R36/38: Irritant pour les yeux et la peau. R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.</p> <p>Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) PLM-4R</p> <div style="text-align: center; margin: 10px 0;">  </div> <p>Attention</p> <p>H315: Provoque une irritation cutanée. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>P261: Éviter de respirer vapeurs. P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à</p>
--	---

Révision: 1.1 Date: 15.09.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010

www.vishaypg.com

l'eau et au savon.

P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3 Autres dangers

Aucun.

3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances Substances dans les préparations / mélanges

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	Mention(s) de Danger
Bisphenol A Diglycidyl Ether	100	25036-25-3	-	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Eye Irrit. 2; H319

Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	Classification CE et Phrases de Risque
Bisphenol A Diglycidyl Ether	100	25036-25-3	-	Xi; R36/38: Irritant pour les yeux et la peau. R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

3.2 Mélanges Non applicable.

4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Maintenir les voies aériennes ouvertes. Desserrer les vêtements serrés tels que le col, la cravate ou la ceinture.

Contact avec la Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. En cas de vomissements spontanés, maintenir la tête en dessous des hanches pour empêcher une aspiration dans les poumons. Faire boire de l'eau à la victime. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique. Provoque une irritation des yeux et de la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Rien de connu. Traiter symptomatiquement.

5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1 Moyens d'extinction**
Moyens d'Extinction Appropriés Eteindre l'incendie avec de l'anhydride carbonique, de la poudre chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée.
Moyens d'extinction à Proscrire Ne pas utiliser de jet d'eau. Un jet d'eau direct peut entraîner la propagation de l'incendie.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques.
- 5.3 Conseils aux pompiers** Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer vapeurs. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur pour élimination. Se débarrasser de ce produit et de son récipient comme s'il s'agissait de déchets dangereux.
- 6.4 Référence à d'autres sections** Voir Rubrique: 8, 13

7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Eviter de respirer les fumées. Assurer une ventilation adéquate. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** Assurer une ventilation adéquate.
Température de stockage Ambiante.
Temps limite de stockage Stable dans les conditions normales.
Matières incompatibles Forte Acides. Agents oxydants forts.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Mesures de Photostress®.

8. SECTION 8: CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 Paramètres de contrôle**
- 8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail** Non fixé.
- 8.1.2 Valeur limite biologique** Non fixé.
- 8.1.3 PNECs et DNELs** Non fixé.
- 8.2 Contrôles de l'exposition**
- 8.2.1 Contrôles techniques appropriés** Assurer une ventilation adéquate.
- 8.2.2 Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)** Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Révision: 1.1 Date: 15.09.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010**

www.vishaypg.com

Protection des yeux/du visage



Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166). Avoir à disposition une bouteille d'eau propre pour le lavage oculaire.

Protection de la peau



Porter des gants imperméables (NE374). Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants. Le type de gants utilisés doivent être choisis en fonction de l'activité de travail et sa durée ainsi que de la concentration / quantité du matériel utilisé. Recommandés: Caoutchouc butyle, Caoutchouc nitrile, Néoprène, PVC.

Protection respiratoire



Ne pas utiliser dans des locaux insuffisamment ventilés. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Risques thermiques

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Non applicable.
Éviter le rejet dans l'environnement.

9. SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Claire Ambre Liquide coloré
Odeur	Non disponible.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non fixé.
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	327°C
Point d'éclair	235°C (Closed Cup)
Taux d'Evaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non inflammable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non applicable.
Pression de vapeur	<1 mmHg
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	1.17 (H ₂ O = 1) (Mélange)
Solubilité(s)	Insoluble.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Propriétés explosives	Non disponible.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

9.2 Autres informations

Aucun.

10. SECTION 10: STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

La combustion ou la décomposition thermique dégage des vapeurs toxiques et irritantes.

10.4 Conditions à éviter

Éviter tout contact avec une source de chaleur ou d'inflammation et des comburants.

Révision: 1.1 Date: 15.09.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010

www.vishaypg.com

10.5	Matières incompatibles	Forte Matière comburante (agent oxydant) et Nitrates. Forte Acides et Alcalis.
10.6	Produit(s) de décomposition dangereux	Se décompose en cas d'incendie en dégageant des gaz toxiques: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, et Aldéhydes.

11. SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques (Substances dans les préparations / mélanges)		
Toxicité aiguë		
	Ingestion	Non classé.
	Inhalation	Non classé.
	Contact avec la Peau	Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une irritation cutanée.
	Contact avec les yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Irritation		
		Eye Irrit. 2; Skin Irrit. 2 Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une irritation cutanée.
Corrosivité		
		Non classé.
Sensibilisation		
		Skin Sens. 1; Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité à dose répétée		
		Non classé.
Cancérogénicité		
		Non classé.
Mutagénicité		
		Non classé.
Toxicité pour la reproduction		
		Non classé.
11.2	Autres informations	Aucun.

12. SECTION 12: INFORMATIONS ECOTOXICOLOGIQUES

12.1	Toxicité	Non classé comme Polluant Marin.
12.2	Persistence et dégradabilité	Une partie des composants sont biodégradables.
12.3	Potentiel de bioaccumulation	Le produit ne présente aucun potentiel de bioaccumulation.
12.4	Mobilité dans le sol	Le produit a une faible mobilité dans le sol.
12.5	Résultats des évaluations PBT et VPVB	Pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6	Autres effets néfastes	Rien de connu.

13. SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1	Méthodes de traitement des déchets	Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux (2008/98/EEC). Envoyer après traitement préalable à une installation d'incinération de déchets dangereux appropriée conformément à la législation. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.
13.2	Autres informations	Aucun.

14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

		ADR/RID / IMDG / IATA
14.1	Numéro ONU	UN 3316
14.2	Désignation officielle de transport	CHEMICAL KIT
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4	Groupe d'emballage	III
14.5	Dangers pour l'environnement	Aucun.
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir Rubrique: 2
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
14.8	Renseignements supplémentaires	Aucun.

15. SECTION 15: INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de
------	---

